

Urgent pour éviter l'interruption des prestations Caf

Les allocataires qui n'ont pas fait leur déclaration de ressources annuelle auprès des impôts ou auprès de la Caf sont actuellement relancés par SMS par la Caf pour la faire d'urgence.

S'ils ne font pas cette déclaration leurs **droits seront interrompus en janvier**.

Ils peuvent la faire sur caf.fr Espace Mon compte / Rubrique Déclarer mes ressources annuelles.

Si la rubrique Déclarer mes ressources n'est pas visible dans Mon compte, cela signifie que la déclaration est déjà faite et que la Caf dispose déjà des informations nécessaires.